

Séance extraordinaire du 16 décembre 2014

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipale de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à St-Odilon-de-Cranbourne, le seizième jour du mois de décembre, deux mille quatorze, à dix-neuf heures.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Lynda Poulin

Marjolaine Deblois

Denise Roy

Messieurs les conseillers : Alain St-Hilaire

Patrice Giguère Mario Boily

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire André Labbé.

Est également présente :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Dominique Giguère.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et approbation de l'ordre du jour
- 3. Adoption du budget 2015
- 4. Période de questions et commentaires
- 5. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, André Labbé, ouvre la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 1-16-12-2014

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que l'ordre du jour de cette séance soit accepté tel que proposé.

Adoptée

3. Adoption du budget 2015

Résolution 3-16-12-2014

CONSIDÉRANT QUE les dépenses s'établissent comme suit :

Dépenses

Administration générale	288 022 \$
Sécurité publique	203 582 \$
Transport routier	548 541 \$
Hygiène du milieu	259 150 \$
Santé, bien-être	3 825 \$
Aménagement, urbanisme, développement	67 440 \$
Loisirs, culture et organismes	207 011 \$
Intérêt et capital emprunt	156 949 \$

Immobilisation	366 500 \$
Fonds réservés	30 000 \$
TOTAL	2 131 020 \$
CONSIDÉRANT QUE les revenus prévus s'établissen	t comme suit :
Revenu de taxes	1 558 504 \$
Paiement tenant lieux de taxes	13 000 \$
Autres revenus	217 930 \$
Revenus de transferts	191 294 \$
Affectation surplus	150 292 \$
TOTAL	2 131 020 \$

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que les prévisions du budget 2015 soient adoptées tel que présenté.

Adoptée

4. <u>Période de questions et commentaires</u>

Aucune question dans la salle.

5. <u>Levée de l'assemblée</u>

Résolution 5-16-12-2014

Il est proposé par Mario Boily que la séance soit levée à 19h30.

Adoptée

Je, André Labbé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Labbé,	Dominique Giguère,
Maire.	Directrice générale,
	Secrétaire-trésorière.